



Direction des Affaires culturelles
Service actions d'animations

APPEL A PRESTATAIRE RÉGISSEUR GÉNÉRAL

Cahier des charges

Co-organisation et mise en œuvre de la 5^e édition du « CARNAVAL D'ARMIRE 2027 »

CONTEXTE

Pour la 5^e année consécutive, la municipalité de Rémire-Montjoly a souhaité perpétuer la tradition carnavalesque, en organisant sur son territoire diverses animations, pour la période de carnaval 2027.

Placées sous le signe du vivre ensemble, du partage et de la convivialité, les festivités prévues à l'occasion de cette 5^e édition du « *Carnaval d'Armire 2027* », à destination du grand public, prendront place principalement le **samedi 23 janvier 2027, aux abords de l'hôtel de ville.**

La thématique retenue est « Carnaval d'Armire An Tan Lontan ».

Ainsi, à travers ce cahier des charges, la commune lance un appel à candidature pour la régie générale de l'évènement.

Les candidatures sont à envoyer au plus tard le vendredi 02 octobre 2026.

Par mail uniquement à : laetitia.fleuret@remiremontjoly.fr / emanuelle.racine@remiremontjoly.fr

Pièces à fournir :

- Note d'intention
- Devis détaillé
- Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- KBIS ou Avis de situation SIRENE
- RIB

Les devis devront être libellés au nom de :

Commune de Rémire-Montjoly
BP 6025 Avenue Jean-Marie Michotte – 97300 CAYENNE CEDEX

Contact : Direction des affaires culturelles / Service actions d'animations

Tel : 0594 25 11 80

Mails : laetitia.fleuret@remiremontjoly.fr / emanuelle.racine@remiremontjoly.fr

DÉFINITION DE LA MISSION

Le prestataire est sollicité pour coorganiser et mettre en œuvre les festivités relatives à la 5^e édition du « Carnaval d'Armire 2027 », à Rémire-Montjoly.

À cette occasion, plusieurs temps forts sont prévus au programme :

- un défilé de groupes carnavalesques de rue
- un village d'animations
- un live d'un orchestre

I/ RÉALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations suivantes seront à réaliser :

◆ Régie générale de l'évènement

- Coordination générale de la manifestation en liaison avec la commune.
- Organisation du calendrier de préparation, des réunions de suivi et de coordination des intervenants.
- Encadrement des équipes (staff) et des intervenants (groupes de rue, tenanciers, plateau artistique, animateur).
- Suivi du déroulement des opérations en collaboration avec la commune et le chargé de sécurité (avant, pendant, après la manifestation).

◆ Organisation et coordination du village d'animation

- Lancement d'un appel à tenanciers pour les stands d'animation, de restauration, de buvette et recensement des inscriptions.
- Lancement d'un appel à candidature pour un animateur de la manifestation.
- Lancement d'un appel à candidature pour le plateau artistique – 1 orchestre.
- Soumission à validation de la commune du choix des intervenants (tenancier, plateau artistique, animateur).
- Rédaction des documents contractuels entre les intervenants et la commune (règlement, contrat, courrier, etc.).
- Organisation des réunions d'information avec les intervenants (tenanciers, plateau artistique, animateur) en collaboration avec la commune.
- Suivi des engagements de chaque tenancier jusqu'à la réalisation de l'évènement (paiement, cahier des charges, etc.).

◆ Coordination et gestion du défilé des groupes de rue

- Recrutement de bénévoles pour l'encadrement des groupes.
- Organisation de réunions d'informations avec les groupes de rue.
- Encadrement des groupes de rue (avant, pendant, après la manifestation).

IV/ CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront examinées par la commission ad hoc sur la base des critères suivants :

- 1- Qualité et pertinence de la proposition d'accompagnement.
- 2- Expérience dans le domaine de l'évènementiel ou de l'animation.
- 3- Capacité de coordination logistique, technique et humaine.
- 4- Cohérence du devis avec le cadre budgétaire fixé.
- 5- Compétence en ingénierie de projet.

		Valeur 100 pts
Critères techniques		
Qualité et pertinence de la proposition d’accompagnement	20 pts	30 pts
Expérience dans le domaine de l’évènementiel ou de l’animation.	10 pts	
Critères méthodologiques		
Capacité de coordination logistique, technique et humaine	20 pts	50 pts
Compétence en ingénierie de projet	30 pts	
Critères tarifaires		
Cohérence du devis avec le cadre budgétaire fixé	20 pts	20 pts

La validation interviendra par :

- signature du cahier des charges valant acte d'engagement (CCAE) ;
- bon de commande signé par l'autorité territoriale.